Mars 2012

Réseau Agriculture
Le réseau des associations de protection de la nature
sur l'agriculture et l'environnement en PACA

URVN-FNE
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Membre France Nature Environnement

n° I

La lettre du réseau—Speciale CDCEA

Editorial

La prise de conscience de la nécessité de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, est concomitante de l'accélération de leur destruction. Depuis la fin du siècle dernier, nous nous sommes habitués à entendre que la France s'artificialisait au rythme d'un département tous les dix ans. Il nous faut à présent constater que ce rythme est passé à un département tous les sept ans !

Devant ce fait, France Nature Environnement a proposé à chacun des candidats aux élections présidentielles de 2012 , de mettre en œuvre ce qui apparaît comme un chantier prioritaire : "Atteindre **zéro artificialisation nette du territoire en 2025**, et pour cela stopper le gaspillage de ces espaces en commençant par diviser par deux le rythme d'artificialisation nette dès 2017, à l'aide d'un programme dédié".

Dans notre région Provence Alpes Côte d'Azur, soumise à forte pression démographique, mais aussi convaincue, semble-t-il, que seul le développement urbanistique est synonyme de développement économique, le problème de la protection des espaces agricoles se pose avec une particulière acuité.

L'espace agricole peut-il encore être autre chose qu'une réserve foncière pour l'urbanisation future ? Comment, par exemple, préserver, voire installer, à la périphérie de nos villes, des « ceintures nourricières », propices au développement d'une agriculture de qualité, générant circuits courts et emplois ?

FNE suggère quelques mesures nouvelles. Qui s'ajouteraient aux mesures existant déjà. Un tour d'horizon s'impose, et c'est pourquoi nous consacrons ce n°1 de la lettre agricole à la **Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA).**

Nicole Bernard, pilote du Réseau Agriculture

Dans ce numéro :

Edito	1
PACA, plaidoyer pour une agriculture atypique	1
Lutter contre le bétonnage des terres fertiles Une commission pour préserver et économiser la terre agricole	2
CDCEA en PACA état des lieux Pour des CDCEA efficaces	3
Réglementation Coin lecture	4

PACA : plaidoyer pour une agriculture atypique, sous forte pression

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est le lieu d'une exceptionnelle consommation d'espace au profit d'une urbanisation lâche et diffuse, à vocation d'habitat, ou d'activités économiques et commerciales.

La question du foncier s'y pose de manière pressante, en raison du prix des terres, lié à la rareté et aux tensions en périurbain, à la concurrence, à la fragilisation de la ressource hydraulique. Curieusement, il semble pourtant qu'on ne cherche jamais à reconvertir les friches urbaines et industrielles.

Entre les deux derniers recensements agricoles (2000-2010), la SAU a diminué de 12% dans notre région, contre 3% au niveau national. C'est catastrophique !

Pourtant, la Région recèle des systèmes de production agricole contrastés et originaux : cohabitation de systèmes extensifs et intensifs, gamme de productions très étendue ; l'agriculture régionale bénéficie d'atouts remarquables et contribue notablement à l'emploi.

Elle bénéficie, mais aussi profite, de marchés de consommation proches et de circuits courts de commercialisation. Non seulement elle excelle dans les productions diversifiées et de qualité, mais elle peut assurer la sécurité alimentaire de la Région en cas de nécessité.

Dans cette région, qui constitue un espace alimentaire "singulier" et un marché de consommateurs de plus de 5 M d'habitants, l'agriculture biologique connaît une forte et brillante évolution en se situant à la première place en France pour le pourcentage des surfaces converties.

L'agriculture enfin assure en PACA des services rares, souvent pas ou peu rémunérés : gestion d'écosystèmes exceptionnels, de milieux naturels difficiles, gestion des risques naturels comme l'incendie et l'inondation, entretien d'un patrimoine paysager unique... Ajoutons à cela une irrigation unique en France (gravitaire) qui contribue à l'alimentation des nappes et une gestion de l'eau qui s'accompagnent d'intérêts environnementaux notables, et nous aurons une idée de l'importance pour les habitants du territoire, du maintien de cette activité.


Agriculture traditionnelle, alliant oliveraie et vignoble

Marc Beauchain, Réseau Agriculture et pilote du Réseau Milieux Naturels.

Lutter contre l'artificialisation des sols

Lutter contre le bétonnage des terres fertiles

La nécessité de préserver les terres agricoles face aux progrès de l'urbanisation s'est traduite depuis une dizaine d'années par la création de plusieurs outils qui n'ont toutefois pas rencontré le succès espéré :

- les **zones agricoles protégées** (ZAP) : créées par la loi d'orientation agricole de 1999, les ZAP sont établies par le préfet avec l'accord ou sur l'initiative des communes concernées. Elles recouvrent des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique. Selon l'étude d'impact du présent projet de loi, seules 15 ZAP avaient été créées fin 2008 et une vingtaine étaient en projet ;
- les **périmètres d'intervention visant la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains** (PAEN). Défini par le département avec l'accord des communes concernées, le PAEN, créé par la loi relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) de 2005, a pour objectif de préserver et de mettre en valeur les espaces agricoles et naturels périurbains. Le département dispose d'un droit de préemption sur les terres agricoles comprises dans ce périmètre.

Par ailleurs, cet objectif peut être posé dans le cadre des documents d'urbanisme et de planification territoriale, les **schémas de cohérence territoriale** (SCOT) qui "déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers" et peuvent déterminer "les espaces et sites naturels, agricoles ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation", et les **plans locaux d'urbanisme** (PLU) qui déterminent également les "zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger".

Plus que jamais l'enjeu demeure de considérer le foncier comme une ressource non renouvelable qu'il convient de préserver pour satisfaire les besoins en alimentation et l'équilibre environnemental.

Pour y faire face les Lois Grenelle 2 d'août 2010 et de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de juillet 2010 ont pour principaux objectifs de :

- Maintenir une agriculture durable
- Préserver le potentiel agronomique
- Protéger les continuités écologiques
- Réduire de 50% le rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020
- Assurer le développement équilibré des territoires.


La Crau à Salon de Provence, juillet 2003

Une commission pour préserver et économiser la terre agricole

C'est dans ce contexte que le décret n° 2011-189 du 16 février 2011 a créé la **commission départementale de la commission des espaces agricoles ou CDCEA**, définie comme un outil de préservation du foncier.

Cette commission a une mission **consultative**. Elle donne un avis, d'une manière générale, sur **toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole**. Elle est consultée notamment sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme. La **CDCEA peut s'autosaisir** quand elle le juge nécessaire.

L'avis émis est simple, réputé favorable en l'absence de réponse dans les délais fixés, lorsque les procédures ont pour conséquence une régression des espaces agricoles. Lorsque la procédure donne lieu à une enquête publique, l'avis de la CDCEA est intégré dans le dossier soumis à enquête.

En PACA, la mise en place de ces commissions s'est faite de façon très variable selon les départements, voire ne s'est pas faite à ce jour ! (voir tableau en page suivante).



Plan de Campagne (13), vu par Google Earth

Composition de la CDCEA

La CDCEA est présidée par le préfet. Ses membres sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans renouvelable :

- Président : le Préfet
- Le Président du Conseil Général ou son représentant
- Deux maires ou leurs représentants désignés par l'Association des Maires du Département (AMF)
- Le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou d'un syndicat mixte ayant la compétence "Schéma de Cohérence Territoriale" (SCoT) désigné par l'AMF ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires (DDT) ou son représentant
- Le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- Le Président de chacune des organisations syndicales représentatives
- Le représentant des propriétaires agricoles siégeant à la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)
- Un représentant de la chambre des notaires
- **Deux représentants d'associations agréées de protection de l'environnement**

Par ailleurs, le Préfet peut faire entendre toute personne qualifiée au regard de leur connaissance en matière foncière dans le département.

Commissions départementales de consommation des espaces agricoles

CDCEA en Provence Alpes Côte d'Azur : état des lieux au 31 mars 2012

Dépendantes d'une mise en place préfectorale, les CDCEA ne sont pas installées avec la même célérité dans tous les départements.

	Service Etat	APNE invitées	Avancement au 27.03.2012
CDCEA 04	DDT 04	UDVN-FNE 04* prévue	Consultation fin 2011 des parties prenantes sur la composition
CDCEA 05	DDT 05	SAPN* Société Alpine de Protection de la Nature CRAVE* Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés	CDCEA installée en juin 2011. Peu de réunions, ordre du jour chargé.
CDCEA 06	DDTM 06	GADSECA* Groupe d'associations de défense de la Côte d'Azur FARE Sud Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement	Réunion d'installation en juin 2011 Seconde réunion en septembre 2011
CDCEA 83	DDTM 83	AVSANE Association varoise de sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement Environnement Méditerranée	Installation : décembre 2011 Une réunion depuis.
CDCEA 84	DDT 84	FNE Vaucluse* CEN PACA Conservatoire des Espaces Naturels	Installation : juillet 2011 Réunions tous les 2 mois ~
CDCEA 13	DDTM 13	UDVN 13* Etang Nouveau	Installation : octobre 2011 Réunions régulières tous les 2 mois

* associations adhérentes au réseau URVN-FNE PACA.


Alpilles, octobre 2003

Propositions du réseau URVN-FNE PACA pour des CDCEA efficaces

Les arguments développés en CDCEA sont liés à la nécessité de stopper la perte de SAU. Ils s'appuient en outre sur des considérations :

- sur les exploitations touchées,
- sur les risques pour l'emploi, notamment agricole,
- sur la **qualité des sols**,
- sur les investissements présents sur l'espace agricole (ex. : irrigation),
- sur la présence d'une AOC, IGP,
- sur le **rôle de l'espace agricole dans le maintien de la biodiversité**.

L'agriculture traditionnelle est en effet garante et gestionnaire des écosystèmes : c'est le cas notamment de la Crau, de la Camargue, des Alpilles dans les Bouches-du-Rhône, des estives dans les Hautes Alpes et les Alpes de Haute Provence, du Pays des Sorgues dans le Vaucluse, etc. Partout, la préservation d'habitats ou d'espèces protégées liés à la présence de l'agriculture constitue une nécessité absolue !

- sur le **maintien des paysages**, condition nécessaire pour conserver l'attractivité économique du territoire,
- etc.

Il est donc toujours intéressant de travailler avec la profession agricole : car elle a une vue précise des menaces directes pour les exploitations et les exploitants, dans le temps et l'espace.

Les avis ainsi construits en commun peuvent alors bien prendre en compte l'économie d'espace agricole, en s'appuyant à la fois sur des arguments environnementaux, économiques et sociaux.

Un an après le décret du 17 février 2011 créant les CDCEA, les représentants du réseau URVN-FNE PACA dans ces commissions proposent et recommandent :

- que l'avis de la CDCEA devienne un **avis conforme** s'imposant dans l'élaboration des documents d'urbanisme, comme dans les projets ou opérations artificialisant des terrains agricoles, cultivés ou non. A l'instar de l'avis de l'autorité environnementale, cet avis devrait être requis dès qu'il y a étude d'impact.
- qu'elle **use systématiquement du droit d'auto-saisine** : afin d'anticiper des discussions s'engageant mal autour des PLU, mais aussi de remettre en cause des opérations déjà lancées, qui concernent des espaces agricoles. Il semble que la tendance des autorités soit de limiter au maximum ces auto-saisines. Cette disposition, clairement présente dans la LMAP, est absolument indispensable, faute de quoi la CDCEA se bornera à courir derrière une actualité imposée par les élus locaux, au lieu d'être une occasion de discussion sur les orientations à donner à un territoire.
- qu'elle évite de s'enfermer dans une logique comptable des hectares perdus ou rendus. Il apparait au contraire plus pertinent de **reconsidérer la totalité des espaces agricoles**, même s'ils étaient déjà déclassés dans un précédent POS ou PLU. On exige ainsi que soient rebattues toutes les cartes. Cela a été fait à plusieurs reprises avec la profession agricole dans les Bouches du Rhône.
- qu'elle soit le **lieu de rapprochement et d'échanges** (entre autre) entre les Associations de Préservation de l'Environnement et la profession agricole.

C'est à ce prix que la CDCEA deviendra non seulement un vrai outil de préservation de la terre agricole, mais aussi un levier de développement durable.


Taureau camarguais

La Fédération des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
Pour le Développement Durable
Fédération Régionale France Nature Environnement

URVN-FNE
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Siège administratif
60 rue Saint Ferréol, 13001 Marseille
Siège social
Lou Ligourès, Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix en Provence
Téléphone : 04 91 33 44 02
Messagerie : urvnpaca.contact@gmail.com,
Site internet : www.urvn.fr

Lettre d'information éditée par URVN—FNE PACA
Directeur de publication : Pierre Aplincourt
Rédaction : M. Beauchain, N. Bernard. Photo : M. Beauchain
Coordination : A. Muller

DREAL PACA
Conseil Régional PACA
Agence de l'Eau RM&C

Réglementation

Textes relatifs à la protection des terres agricoles

Loi 2005-157 relative au développement des territoires ruraux, dite DTR http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?num-JO=0&dateJO=20050224&numTexte=1&pageDebut=03073&pageFin=03128

Loi 2010-788 portant engagement national pour l'environnement http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?num-JO=0&dateJO=20100713&numTexte=1&pageDebut=12905&pageFin=12989

Loi 2010-878 de modernisation de l'agriculture et de la pêche http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?num-JO=0&dateJO=20100728&numTexte=3&pageDebut=13925&pageFin=13955

Décret 2011-189 relatif aux commissions départementales de consommation des espaces agricoles http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?num-JO=0&dateJO=20110219&numTexte=26&pageDebut=03152&pageFin=03153

Décret 2011-786 relatif à l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles http://legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?num-JO=0&dateJO=20110630&numTexte=62&pageDebut=&pageFin=

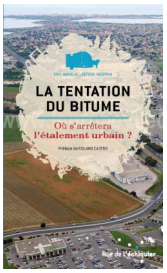
Circulaire 34622 du 9 février 2012 relative aux commissions départementales de consommation des espaces agricoles http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34622.pdf



Coin lecture

La tentation du bitume, Olivier Razemon et Eric Hamelin. Edition : Rue de l'Echiquier, Collection Les petits ruisseaux, janvier 2012. Instantané de la situation peu brillante des villes aujourd'hui. En cause, autoroutes, routes, parking commerciaux et privés, entrepôts commerciaux… et nous réalisons que nous sommes tous partie prenante de cet étalement urbain. Les citadins, bien entendu, mais aussi les adeptes de la vie à la campagne...

Commande : http://www.ruedelechiquier.net/les-livres



Géographie rurale, la ruralité de la France. Yves Jean, Edition Armand Colin, 2009. Les notions de ruralité et d'espace rural jouent un rôle fondamental pour la géographie française. Les mutations contemporaines sont appréhendées selon une approche géohistorique, les campagnes ayant connu d'importantes mutations, aux effets inégaux dans l'espace et dans le temps. Au centre des enjeux d'aménagement des espaces ruraux : complexification des relations villes-campagnes, extension du phénomène résidentiel, accroissement des mobilités, le développement de l'économie résidentielle, la territorialisation des politiques publiques.

Un monde pour soi, film documentaire, éditions L'Harmattan, 2010. Sur une idée d'Olivier Thiébaut et de Nicolas Sanaa. Production exécutive : Cosmographe Productions, en association avec BRLi. Un film réalisé par Yann Sinic, écrit par Nathalie Combe. Film d'interpellation pour un urbanisme rural durable : projet artistique et pédagogique visant à créer du débat pour se poser les questions de l'urbanisme à la campagne. Quels modes d'habiter les territoires ruraux ? Quelles évolutions du cadre de vie et du paysage suite à l'urbanisation des villages ? Quelle vie sociale découle de ces nouvelles constructions et leurs implantations ?

